Appel à contribution Stockage | Document de réponse

Nom de l'acteur : SMART GRID ENERGY

Questions	Réponses	Compléments
1	Agrégations nécessaires (sur le MA) : - soutirage + stockage, au 1er novembre 2021 - injection + stockage, à horizon mi-2023	
2	Nous n'avons pas de projet d'exploitation de capacités de stockage non stationnaire. Les règles applicables à la date S nous semblent satisfaisantes pour mettre en œuvre nos projets d'exploitation de Sites constitués de bornes de recharge de VE	
3	Nous souhaiterions que les règles puissent évoluer sur la question de la date de 1er rattachement d'un Site de stockage à une EDA. En effet il n'est pas possible de rattacher un Site mis en service entre la date limite de déclaration de rattachement au PA (10 jours ouvrés actuellement) et le début du mois de rattachement. Ceci cause un préjudice certain (en particulier en période hivernale), à tous les exploitants de nouveaux Sites de stockage raccordés. Il nous semble également utile de préciser que nos réponses à la question 1 se rapportent à l'agrégation sur le MA uniquement, tandis que nos échéances et nos besoins d'agrégation sur les SSY sont significativement plus urgents et comportent des enjeux beaucoup plus élevés. Ainsi, toute limitation (notamment au travers des contraintes sur les EDP) liées aux Règles REMA ayant un impact négatif sur les possibilités d'agrégation SSY sont extrêmement préjudiciables et nous obligeront par conséquent à restructurer nos EDA et EDR très régulièrement, ce qui entrainera une surcharges de nos équipes internes, mais aussi des équipes de RTE. Il faut absolument anticiper ce phénomène, soit par la voie des évolutions réglementaires, soit par l'allocation de ressources dédiées, en mesure d'assurer le respect des délais réglementaires. Nous signalons également l'impact indirect du phénomène sus-cité sur l'établissement des liaisons EDA-EDC et plus généralement sur la collecte au titre du mécanisme de capacité, dont les modalités pratiques nous semblent beaucoup trop rigides, au point que tous les efforts consentis pour faciliter l'accès des capacités de stockage sur le MA seront rendus inutiles. Ce chantier nous parait très urgent, car le niveau d'incertitude sur l'interprétation des règles et la définition des modalités pratiques de mise en oeuvre de la collecte relative aux installations de stockage ne nous parait pas avoir été suffisamment anticipé. Cela constitue d'ores et déjà un motif de surcharge ainsi qu'aux équipes de RTE que nous devons solliciter plus que raison.	